

## DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 7 mars 2023
Délibération n° : 2023_13
Date de convocation : 28 février 2023

Envoyé en préfecture le 09/03/2023  
Reçu en préfecture le 15/03/2023  
Affiché le  
ID : 005-250500600-20230307-2023\_13-DE

### Objet : **Demande de financement régional contrat de Parc investissement Acquisition de matériel pour la mission de médiation**

Par la suite d'une convocation en date du 28 février 2023, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle polyvalente d'Egliers, le 7 mars 2023 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président** : Christian BLANC

**Secrétaire de séance** : Valérie Garcin Eyméoud

**Région** : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, excusée, pouvoir à Agnès ROSSI (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, présente (6 voix) **Département** : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

**Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras** : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, excusée
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Nicolas CRUNCHANT (1 voix); Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Jacques ROUX (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Jean-Louis PONCET, Maire, excusé ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée
- **Egliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, excusée pouvoir à Gilbert BONNIN
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

**Vu** :

- La délibération régionale 2020-714 instituant le contrat de Parc 2021-2023 ;
- Le contrat de Parc signé par la Région SUD et les Présidents des Parcs naturels régionaux ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur

**Considérant** :

- L'existence du dispositif contrat de Parc permettant de financer des actions d'investissement structurants sur les territoires de Parcs naturels régionaux, selon trois grands principes : faire de la biodiversité un atout plutôt qu'une contrainte, organiser un modèle de développement économique et social, accueillir les visiteurs dans une logique de tourisme durable ;
- La possibilité pour le Parc naturel régional du Queyras de bénéficier de façon prioritaire du dispositif contrat de Parc ;
- La nécessité pour le Parc d'acquérir du matériel pour faciliter le travail de la mission de médiation ;
- La décision du comité technique réuni en Bureau le 7 février 2023.

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Affiché le

ID : 005-250500600-20230307-2023\_13-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 7 mars 2023
Délibération n° : 2023_13
Date de convocation : 28 février 2023

**Objet : Demande de financement régional contrat de Parc investissement  
Acquisition de matériel pour la mission de médiation**

**Le Comité syndical, réuni le 7 mars 2023, après en avoir délibéré et voté par,**

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de suffrages : 37  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de membres représentés : 04

**Nombre de suffrages exprimés : 26**

Votes Contre : 00 Pour : 26  
Abstentions : 00

**décide :**

- D'approuver la demande de financement d'investissement pour l'action de « Acquisition de matériel pour la mission de médiation » et le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes		%
Matériel (pièges photos, jumelles thermiques ...)	7 700 €	Région Provence Alpes Côte-d'Azur	6 160 €	80 %
		Autofinancement	1 540 €	20 %
<b>Coût total</b>	<b>7 700 €</b>	<b>Coût total</b>	<b>7 700 €</b>	<b>100 %</b>

- De solliciter le financement régional ;
- D'autoriser le Président et la direction à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin, cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

**Le Président  
Christian BLANC**

